

Les Travaux Cartographiques (TC) du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2024

23/02/2023

La cartographie censitaire est une opération fondamentale dans la préparation du RGPH. Cette opération de grande envergure permet d'assurer, sur l'ensemble du territoire national, le ratissage exhaustif de la population sans omission ni double compte.

I. Objectifs :

L'objectif général assigné à la cartographie censitaire consiste à mettre à la disposition du personnel de collecte (recenseurs, contrôleurs et superviseurs) des fonds cartographiques numériques correspondants aux différents découpages administratifs (régions, provinces et communes) et aux différentes zones statistiques (districts, secteurs de contrôle et zones de supervision) afin d'assurer une meilleure organisation du recensement sur le terrain et un ratissage exhaustif de la population marocaine sans omission ni double compte.

Ainsi, la cartographie joue un rôle fondamental en amont et en aval de l'exécution du RGPH. En effet, des objectifs spécifiques sont assignés à cette opération, il s'agit de :

- actualiser la base de données cartographiques existante et assurer une couverture totale, par des cartes fiables, du territoire national (milieux urbain et rural) ;
- fournir un découpage de ce territoire en districts de recensement, secteurs de contrôle et zones de supervision pour assurer, lors de l'exécution du RGPH, un ratissage exhaustif de la population du Maroc sans omission ni double compte ;
- géolocaliser les constructions et leurs éléments, à savoir les logements et les locaux à usage professionnel ;
- établir un système de géocodage permettant de lier les données du RGPH aux différentes unités administratives et statistiques et à n'importe quel zoning selon la demande ;

- mettre au point une organisation optimale ainsi que la logistique (moyens humains et matériels) à mettre en œuvre pour assurer la réussite de l'exécution du prochain RGPH ;
- fournir les supports cartographiques permettant la réalisation des enquêtes auprès des ménages, des études démographiques et socioéconomiques et des analyses spatiales.

II. Nouveautés :

L'approche méthodologique proposée pour la prochaine cartographie censitaire fera appel aux techniques de la cartographie moderne intégrées dans un SIG mobile, appelée aussi cartographie nomade. Ces techniques permettent la saisie et la mise à jour d'une multitude d'informations vectorielles et descriptives sur le terrain moyennant des tablettes avec GPS et contenant des images satellites.

Ce nouveau système de collecte offrira plusieurs avantages potentiels, car en plus du gain en termes de coût et de temps, il permettra aussi :

- l'amélioration de la qualité des produits cartographiques ;
- l'enrichissement de la base de données géographiques en y intégrant d'autres couches d'information dont essentiellement la couche des constructions géolocalisées ce qui permettra de disposer des données géocodées au niveau le plus fin, à savoir le logement ;
- le pilotage, le contrôle et le suivi, à distance, des travaux de terrain ;
- la réduction considérable de la masse des manipulations fastidieuses souvent rencontrées lors de l'exécution de la cartographie classique.

III. Les travaux cartographiques :

1. Travaux préparatoires de bureau :

Il s'agit de :

- actualiser le code géographique en concertation avec les autorités locales du Ministère de l'Intérieur ;
- acquérir les images satellitaires auprès du CRTS et vérifier leur qualité ;
- mettre à jour la voirie et les formes et positions des ilots (milieu urbain) en se basant sur les images satellitaires et sur Google OpenStreetMap moyennant le logiciel QGIS ;
- préparer les données nécessaires pour le paramétrage de la solution informatique intégrée (couches de la BDG, nomenclatures, formulaires...);

- former les membres des cellules régionales du Système d'Information Géographique (SIG) et acquisition du matériel informatique nécessaire (PC et traceurs A0) ;
- établir un planning prévisionnel d'exécution des travaux sur le terrain en concertation avec les responsables régionaux ;
- créer les comptes utilisateurs et affecter les zones de travail aux différents participants (Superviseurs, contrôleurs et agents cartographes).

2. Travaux de terrain :

2.1. Milieu urbain

- actualisation des limites de la commune ;
- mise à jour des cartes des districts du recensement (DR), district par district:
 - reconnaissance des limites du district ;
 - actualisation des formes des ilots ;
 - géoréférencement des constructions et collecte des informations correspondantes (Formulaire construction) :
 - code géographique ;
 - code ilot ;
 - code de la construction au niveau du district ;
 - adresse ;
 - type de la construction ;
 - nombre d'étages ;
 - nombre de logements ;
 - nombre de ménages ;
 - nombre de logements vacants ;
 - nombre de locaux à usage professionnel ;
 - connexion au réseau d'eau potable ;
 - connexion au réseau d'électricité ;
 - connexion au réseau d'assainissement ;
 - existence des établissements de la population comptée à part ;
 - existence des établissements de la population de passage dans les hôtels et assimilés.
 - géoréférencement des infrastructures communales (santé, éducation, tourisme, culture, administrations publiques,...) et des informations correspondantes ;
 - mise à jour de la voirie ;
 - mise à jour des repères géographiques.

2.2. Milieu rural

- actualisation des limites de la commune ;

- collecte des informations sur la commune rurale (Formulaire de la commune rurale):
 - les principales activités économiques exercées au niveau de la commune ;
 - le type de reliefs dominants ;
 - le type de terrains agricoles dominants ;
 - la langue (dialecte) dominante ;
 - la distance séparant le centre de la commune de la ville la plus proche;
 - les moyens de transport utilisés pour accéder à la commune ;
 - la disponibilité de la couverture en téléphonie mobile et en Internet 4G selon les trois opérateurs téléphoniques ;
 - l'existence ou non de fractions ou sous-fractions nomades ;
- actualisation de la liste des douars et sous-douars par fraction (Rural).
 - noms et codes des fractions ;
 - noms et codes des douars ;
 - type des douars (Groupé, éclaté, dispersé) ;
 - nom et codes des sous-douars ;
- mise à jour des cartes des districts du recensement (DR), district par district:
 - reconnaissance des limites du district ;
 - mise à jour des limites des segments ;
 - report des douars et sous-douars sur la carte ;
 - estimation du nombre de ménages par segment ;
 - report des repères géographiques et équipements sur la carte ;
 - mise à jour du réseau routier ;
 - mise à jour du réseau hydrographique ;
 - géoréférencement des infrastructures communales (santé, éducation, tourisme, culture, administrations publiques,...) et des informations correspondantes.

3. Constitution des District du Recensement 2024

Il s'agit de constituer des districts de recensement ayant des limites claires et faciles à reconnaître et une taille, en termes de nombre de ménages, suffisante pour être enquêtée durant la période d'exécution du recensement par un seul enquêteur.

4. Constitution des zones de contrôle et des zones de supervision

- constitution des zones de contrôle (ZC) : **1ZC = 3 DR**
- constitution des zones de supervision (ZS) : **1ZS = 13 ZC**

IV. Date du lancement de l'opération :

Le lancement des travaux cartographiques est prévu pour la première semaine du mois de mars 2023 pour une période de 14 mois, y compris un mois dédié à la formation des participants.